

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1994**

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |  |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées                    |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)   | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence   |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input checked="" type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression                    |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents   | <input type="checkbox"/> Continuous pagination/<br>Pagination continue   |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distorsion le long de la marge intérieure   | <input type="checkbox"/> Includes index(es)/<br>Comprend un (des) index  |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear<br>within the text. Whenever possible, these have<br>been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | Title on header taken from:/<br>La titre de l'en-tête provient:  |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/<br>Commentaires supplémentaires:  | <input type="checkbox"/> Title page of issue/<br>Page de titre de la livraison                                     |
|  | <input type="checkbox"/> Caption of issue/<br>Titre de départ de la livraison                                      |
|  | <input type="checkbox"/> Masthead/<br>Générique (périodiques) de la livraison                                      |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

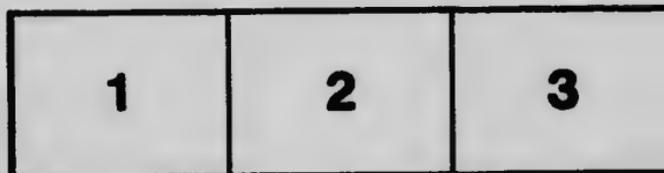
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shell contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

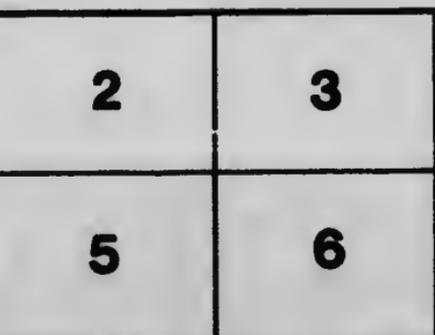
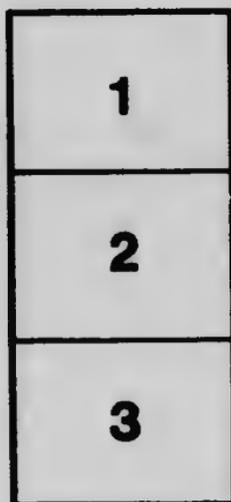
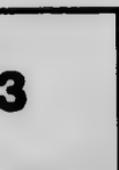
Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par la second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

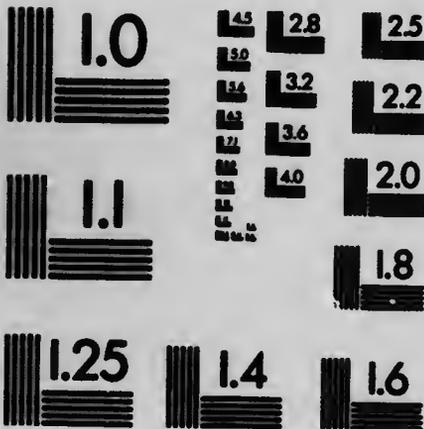
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 286 - 5889 - Fax



# L'Épargne Populaire

— Limitée —

**MONTREAL**

INCORPORÉE PAR LETTRES  
PATENTÉES LE 25 AVRIL 1912

**182 STE-CATHERINE EST**

**TEL. BELL EST 725**

# SOYONS ECONOMES

**N**OUS connaissons un vieux proverbe Anglais bien vrai et surtout bien sage. Ce proverbe dit que: Le seul moyen d'avoir de l'argent à gaspiller, c'est de ne pas le gaspiller. Vous tous qui lirez ces lignes, soyez pratiques, sérieux, afin d'être à l'abri du besoin quand vous aurez atteint un âge avancé. C'est dans la jeunesse qu'il faut se résoudre à dépenser le moins possible, à se priver du superflu, à économiser en un mot.

Les temps ne sont pas encore très éloignés où il fallait au moins de 40 à 50 ans pour s'assurer une modeste aisance, sans espérer pouvoir atteindre la fortune.

Aujourd'hui, avec notre système de coopération la Compagnie vous met en possession en quelques années, d'un capital qu'elle vous prête sans intérêt, remboursable par modiques montants mensuels. Elle vous permet dans l'intervalle de le faire fructifier, vous fournissant ainsi l'opportunité d'arriver rapidement à la fortune.

Quel est celui qui, livré à ses propres ressources, malgré toute l'économie possible, pourra obtenir un pareil résultat? Une vie de travail et de sacrifice n'y parviendrait même pas.

De nos jours presque tous les métiers et toutes les professions offrent des rémunérations suffisantes pour permettre à tout homme consciencieux d'épargner chaque mois la somme nécessaire pour souscrire plusieurs certificats de \$1,000.00 chacun dans L'Epargne Populaire Limitée. Ces placements lui permettront de s'assurer non seulement l'aisance, mais même la fortune nécessaire pour jouir, après quelques années, d'un repos que lui auront procuré sa prévoyance et son économie.

L'Epargne Populaire Limitée sachant qu'il faut de l'argent pour faire de l'argent désire vous soumettre bien respectueusement son système de coopération.

HG 2039

C2.

E63

### SON BUT

Emettre des certificats par ordre numérique sur lesquels le souscripteur paie un droit d'entrée de \$5.50 et s'engage à verser \$2.30 par mois dont \$2.00 au capital coopératif et 30c à l'administration pour chaque certificat de \$1,000 jusqu'à échéance. Alors la compagnie prête \$1,000 sur une garantie suffisante et le souscripteur continue de rembourser par versements mensuels de \$4.90 dont \$4.00 en diminution du capital et 90c à l'administration.

Tous les montants payés au capital coopératif avant comme après échéance sont toujours en déduction sur le montant du certificat.

### SA GARANTIE

L'Épargne Populaire Limitée, ayant à coeur la sécurité des intérêts de ses contractants tant souscripteurs que débiteurs, s'est assurée comme directeurs les services d'hommes de réputation inégale, d'hommes qui ont fait leurs preuves dans le commerce, la haute finance et le barreau. N'est-ce pas là la preuve la plus convaincante, la garantie la plus absolue de la sage et prudente administration des deniers qui lui seront confiés.

### PROFITS A REALISER

Supposons qu'un souscripteur paie à la Compagnie avant d'avoir son \$1,000, \$2.30 par mois pendant 60 mois au maximum, soit \$138.00 dont \$120.00 au capital coopératif et \$18.00 à l'administration. A l'échéance de son certificat il reçoit son montant de \$1,000.00 qu'il place sur une propriété disons de \$3,000.00, sur laquelle il y a déjà un hypothèque de \$2,000.00 à 6%, soit \$120.00, intérêt qu'il aura à payer et \$58.80 de versements à la Compagnie, soit en tout \$178.80, par année. Cette propriété qui lui a rapporté \$300.00 par année moins les \$178.80, déboursés lui donne donc un bénéfice de \$121.20 sans perdre de vue que sur les \$58.80 versés à la Compagnie, il y a \$48.00 en déduction du capital, consti-

tuant en réalité un bénéfice additionnel, faisant un profit réel de \$169.20.

Supposons, que pour acheter cette même propriété de \$3,000.00 vous empruntez \$1,000, vous avez donc à payer 6% sur \$3,000.00 soit \$180.00. Tous les ans vous aurez à payer ce même montant et au bout de 15 ou 20 ans vous devrez toujours le même \$3,000.00. Avec le système de L'Épargne Populaire Limitée au bout du même nombre d'années vous ne devrez plus que \$2,000.00, l'autre s'étant éteint par lui-même et vous faisant réaliser par là un profit de \$1,000.00.

Prenons dans L'Épargne Populaire Limitée 3 certificats de \$1,000.00 chacun et plaçons les sur une propriété de \$3,000.00. Cette propriété est supposée vous rapporter \$300.00 par année moins les \$176.40 que vous aurez à payer annuellement à L'Épargne Populaire Limitée vous laissent par là un bénéfice de \$123.60. Maintenant sur les \$176.40 que vous payez sous forme de versements il y a \$144.00 qui sont en acompte sur vos certificats, ce qui fait que votre propriété se paie par elle-même, et qu'après quelques années votre propriété est claire à vous tout en vous ayant donné un bénéfice de \$123.60 par année, et l'augmentation de la propriété pas mentionnée.

Comparez le même montant emprunté à 6%, pour lequel vous aurez à payer tous les ans \$180.00 d'intérêt et continuez ainsi aussi longtemps que vous le voudrez vous devrez toujours le même 3,000.00 constituant au lieu d'un bénéfice, une perte nette de \$180.00 par année.

### **COMPARAISON AVEC UNE ASSURANCE-VIE A 20 ANS**

Il en est ainsi de la différence entre une Police d'Assurance à dotation de 20 ans et un certificat dans L'Épargne Populaire Limitée. La première ne vous donne votre montant et un petit bénéfice qu'après les 20 années écoulées. La seconde L'Épargne Populaire Limitée vous met en possession du montant de votre certificat au bout de quel-

ques 3 ans seulement, vous permettant d'en jouir de suite et de réaliser des bénéfices immédiats.

Nous acceptons des certificats en nombre illimité.

### **QUI PEUT S'ENROLER?**

Tout le monde.

Journaliers, ouvriers, commerçants, commis marchands, hommes de profession, courtiers, banquiers, agents, communautés, industriels, cultivateurs, etc., etc.

### **AUX FABRIQUES**

Supposons qu'une fabrique à l'intention de construire une église dans 4 ou 5 ans, elle peut prendre 50 contrats payant \$15.00 par mois et lorsque l'église est construite, tout ce qu'il y a à payer c'est \$245.00 par mois, c'est-à-dire 50 fois \$4.90, lesquels montants peuvent facilement être pris sur les revenus sans charger les paroissiens.

Ce mode de coopération peut aussi s'appliquer à une corporation scolaire pour la construction de ses écoles, et aux municipalités pour la construction de leurs édifices publics, etc.



### **CLAUSES DES CONTRATS**

Veillez bien vous rendre compte des clauses de ce certificat qui n'est autre qu'un contrat intervenu entre L'Épargne Populaire Limitée et le souscripteur.

I.—Sur réception d'une demande d'inscription et du droit d'entrée qui est de \$5.50, la Compagnie émet à l'applicant un certificat portant le premier numéro d'ordre libre sur le rôle d'inscription et spécifiant le montant des versements mensuels à être faits par l'applicant tout comme Contractant Souscripteur que comme Contractant Débiteur.

II.—Les versements mensuels sont toujours dûs le premier jour de chaque mois et payables dans les dix jours, aux bureaux de la Compagnie.

III.—Si un Contractant-Souscripteur néglige de faire ses versements mensuels durant deux mois consécutifs sans raisons jugées valables par la Compagnie, le certificat dont il est porteur devient nul, mais il pourra dans les six mois se faire réinscrire, et ce au premier numéro libre sur le rôle d'inscription, tout en bénéficiant de ses versements déjà faits, à défaut de quoi faire, ses paiements antérieurs resteront totalement acquis au profit de la Compagnie.

Cependant tout Contractant-Souscripteur qui aura fait vingt-quatre versements mensuels consécutifs, pourra obtenir un certificat libéré pour le montant versé au capital coopératif payable à l'échéance du dit certificat avec un intérêt de 3% depuis le dernier versement effectué.

IV.—Tous les versements faits au capital coopératif sont en compte sur les certificats.

V.—A chaque \$1,000.00 accumulé au capital coopératif, la Compagnie est tenue de payer un certificat.

VI.—Avant de recevoir le montant de son certificat, le Contractant-Souscripteur verse mensuellement \$2.00 au capital coopératif et 30c à l'administration. Et dès l'échéance de son certificat, il devient Contractant-Débiteur et doit alors commencer à rembourser mensuellement 4.00 au capital coopératif et 90c à l'administration.

VII.—A la mort d'un Contractant-Souscripteur, de 1 ou 2 certificats, sa veuve ou ses héritiers légaux deviennent contractants privilégiés, et la Compagnie s'engage à les payer de préférence à tous les autres numéros, si le dit contractant a

produit un certificat de bonne santé lors de son admission.

Si le Contractant-Souscripteur défunt était détenteur de plus de 2 certificats, sa veuve ou ses héritiers légaux pourront bénéficier de l'article précédent, en leur laissant le privilège de continuer ses versements sur ses certificats additionnels, ou de réclamer tous ses versements faits au capital coopératif sur avis de 30 jours.

VIII.—Le porteur d'un certificat n'en pourra toucher le montant qu'à échéance et devra donner à la Compagnie une garantie jugée suffisante par cette dernière.

IX.—Si à l'échéance de son certificat, le porteur de tel certificat n'est pas prêt à donner la garantie ci-dessus, la Compagnie dépose le montant de tel certificat dans une banque légalement constituée au Canada, au compte des certificats échus sans intérêt.

X.—Lorsque le porteur d'un certificat en aura remboursé le montant à la Compagnie, avec et y compris les frais d'administration, il sera entièrement libéré envers celle-ci.

Si après 5 années le Certificat du Contractant-Souscripteur n'a pas été payé, la Compagnie s'engage sur avis de 30 jours à lui payer les versements faits au capital coopératif plus un profit de 10%.

XI.—Tous les frais de déplacements et d'actes notariés, examen de titres de propriétés seront à la charge des Contractants-Débiteurs. Lesquels actes devront être faits par le notaire de la Compagnie.

XII.—Tout certificat est négociable et peut être transféré; mais le transfert ne peut être fait qu'avec l'approbation de la Compagnie (et cette dernière aura la préférence sur toute offre de transfert par le cédant-Débiteur) qui émettra un nouveau certificat portant le numéro inscrit sur le certificat ainsi transféré, sur le paiement de tous arrérages qui pourront être dûs de \$5.50 comme droit de transfert, production du livret de reçus et signature du blanc de transfert ci-après.

Les droits d'entrée, d'administration, et de transferts, ne sont jamais remboursables.

# L'Épargne Populaire, Limitée

182 STE-CATHERINE EST, MONTREAL

**Je soussigné,** domicilié à ..... No ..... Rue .....

reconnais avoir pris connaissance de la constitution et des règlements de la Compagnie, et je souscris par les présentes un emprunt de (\$.....) dont le capital me sera versé par montant de mille (1000,00) dollars, chacun sur garantie suffisante suivant l'ordre numérique de m ..... certificat..... d'entrée conformément aux clauses et conditions exprimés au ..... certificat..... émané..... à mon ordre par L'EPARGNE POPULAIRE, Limitée.

Pour le..... quel..... j'ai payé \$ ..... dollars comme droits d'entrée.

Daté à..... ce..... de..... 19 .....

Signé .....  
Souscripteur.

TEL. BELL EST 728

